

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

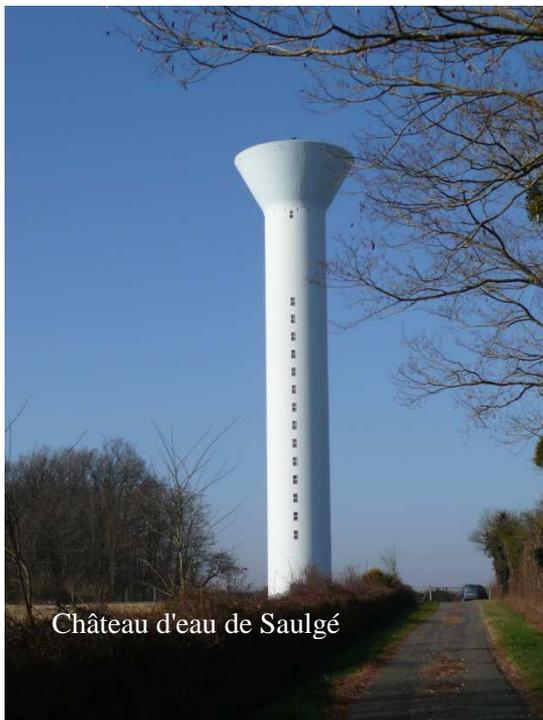
COMITE LOCAL
LATHUS

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré **par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captages, stations de traitement, réseaux) sont assurées par le syndicat **Eaux de Vienne - Siveer**.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

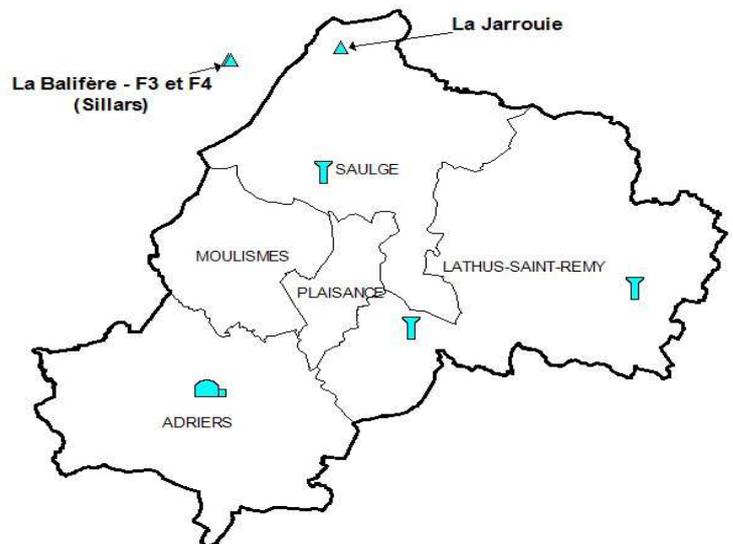
Compte tenu de l'approvisionnement en eau, une seule unité de distribution a été définie.



Château d'eau de Saulgé

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines sollicitant la nappe aquifère libre du Jurassique Moyen. L'UDI est desservie par le forage de **la Jarrouie (Saulgé)** d'une profondeur de 62 m en mélange avec les 2 forages (F3 – F4) de **La Balifère** d'une profondeur de 42 m qui sont situés sur la commune de **Sillars**.

Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant distribution.



Contrôle: 70 prélèvements représentant 2177 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

Les captages de *La Jarrouie* et de *La Balifère* possèdent un arrêté de déclaration d'utilité publique avec une inscription au fichier des hypothèques.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2018 Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,1	7,4	8,0
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25 °C)	200 - 1100	613	660	740
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	29	32	38
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,11	0,12	0,12
NITRATES (en mg/l)	50	22	27	39
SELENIUM (en $\mu\text{g}/\text{l}$)	10	6	9	13

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques et magnésiennes. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

● L'eau claire et limpide possède une **bonne transparence** qui s'est traduite par une faible turbidité caractérisée par des valeurs inférieures à 0,5 NFU.

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté relativement importante**. *Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.*

Fluor

● Les eaux alimentant le syndicat en sont **pratiquement dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.

Nitrates

● Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent **modérées**.

Sélénium

● Une présence naturelle de sélénium dans l'eau a été constatée et la valeur limite de qualité fixée à 10 $\mu\text{g}/\text{l}$ a été ponctuellement légèrement dépassée (jusqu'à 13 $\mu\text{g}/\text{l}$).

Une valeur provisoire pour la consommation des eaux de boissons a été fixée à 40 $\mu\text{g}/\text{l}$ par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2011 et l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a réévalué les risques en octobre 2012 pour le sélénium en ne préconisant **aucune restriction de consommation jusqu'à 30 $\mu\text{g}/\text{l}$** .

Pesticides

● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé que **la teneur en Esa métolachlore (0.20 $\mu\text{g}/\text{l}$ de moyenne) dépasse la limite de qualité** fixée à 0,1 $\mu\text{g}/\text{l}$ sans entrainer de restriction de consommation car le taux relevé est inférieur au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES. Un plan d'actions doit être mis en place.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

